



NOTE DE Stéphane Quéré *SQ*

A Cyrille du PELOUX
Pascal AUBOUIN

CC : Alexandre MICHELIN

Paris, le 22 juin 1995

REF : SQ/NR/95115

OBJET : plainte de l'association ALATA

Dans le cadre d'une commission rogatoire, l'association anti-tabac ALATA a porté plainte contre X et s'est portée partie civile.

Les caractéristiques du dossier sont les suivantes :

Réf parquet : 26/94
Juge d'instruction : André DANDO
Plaignant : ALATA
56, rue de Versailles
92410 Ville d'Avray

Président : Jean-Marie MARGUERITTE

Nous ne sommes pas les seuls incriminés :

- Eurosport pour 30 émissions différentes
- M6 pour le Bol d'Or

Les marques citées sont DUNHILL, DAVIDOFF.

Pour Paris Première, le Fundor de Bercy, diffusé en octobre 94 comportait des images montrant des panneaux (posés dans la salle) : "PETER STUYVESANT TRAVEL".

J'ai vu aujourd'hui l'Inspecteur chargé de l'affaire. Il nous conseille "off" de nous mettre en rapport avec EUROSPORT, qui a déjà géré, semble-t-il avec succès, ce genre de problèmes.

Le déroulement de la procédure est le suivant :

- J'ai remis à l'Inspecteur la K7 de l'émission. L'Inspecteur a pris le nom de Cyrille du Peloux, Président de Paris Première.
L'inspecteur prendra rendez-vous avec Cyrille du Peloux pour l'entendre sur l'affaire, début juillet.
Sous couvert de l'article 104, il est possible et conseillé de ne rien dire. Il suffira de donner son identité.
-
- La police visionnera toutes les cassettes, le juge sera saisi et devrait attendre patiemment l'abrogation de la loi Evin (dixit le policier).

Sinon, le juge entendra notre avocat.

Tout ceci devrait arriver assez tard, si le non-lieu n'est pas prononcé.